

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 1^{er} octobre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Alain Blanchoud pour la création d'une commission du Conseil communal qui s'occuperait de la régularisation des noms de rues dans la Commune

La démarche à conduire en matière d'attribution des noms de rues relève de la compétence de la Municipalité. Par conséquent, il n'est pas possible de déléguer ce type de compétence au Conseil communal ou à une Commission. Il apparaît néanmoins opportun d'engager un processus de révision de certains noms ou libellés de rues, ainsi qu'une réorganisation des numéros d'adresse. Cependant, cela entraîne inévitablement quelques inconvénients pour les habitants et les entreprises, contraints à des démarches administratives similaires à un déménagement. Dès lors, la Municipalité chargera le Service de l'urbanisme, de la mobilité et des constructions de travailler sur cette question en mettant sur pied une démarche participative auprès des habitants concernés par les modifications envisagées. Le Conseil communal en sera informé.

2) Plan d'affectation « En Mapraz »

Le plan d'affectation « En Mapraz », au centre de la plaine du Croset, sera prochainement soumis à l'enquête publique. Il concerne les parcelles 161 à 166, 2301 et une partie de la parcelle communale 168.

Situé au cœur de la plaine du Croset, identifiée comme une centralité dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges, sur l'ancien site industriel PanGas (bâtiments récemment déconstruit), le réaménagement du secteur « En Mapraz » a pour principal objectif la création d'un quartier multifonctionnel pour vitaliser le centre urbain d'Ecublens.

PanGas ayant cessé son activité sur le secteur depuis fin 2017, la parcelle qu'elle occupait a été acquise par une société pour y réaliser de nouveaux bâtiments d'habitation et d'activités. C'est un plan d'affectation qui a cependant fait l'objet d'une procédure longue et complexe auprès des autorités cantonales. En effet, lorsque le dossier a été envoyé aux autorités cantonales pour examen préalable en août 2017, le Canton déposait au même moment un moratoire concernant la reconversion de zone d'activités, évaluant qu'à l'horizon 2030, le territoire vaudois, et principalement l'agglomération Lausanne-Morges, serait en situation de pénurie de zones d'activités secondaires. Le site se trouvant en partie en zone d'activités, le Canton jugeait défavorablement la perte de surfaces d'activités artisanales. Suite à plusieurs discussions avec ce dernier, un accord de reconversion a été trouvé, introduisant au plan d'affectation un minimum de 7 % d'activités secondaires.

La situation centrale de ces terrains ainsi que la très bonne desserte en transports publics offrent des conditions particulièrement favorables au développement d'un nouveau quartier mixte destiné principalement à l'habitation. Le plan d'affectation prévoit ainsi une part variable de logements allant de 52 % à 78 % et une part d'activités mixtes s'inscrivant dans une fourchette de 22 % à 48 %, dont minimum 7 % d'activités secondaires et minimum 15 % d'activités tertiaires.

Les caractéristiques principales du projet sont de proposer deux espaces publics généreux, une place au nord et un parc au centre du plan d'affectation, offrant des lieux de détente et de rencontre ainsi qu'un boulevard urbain le long de la route du Bois, proposant un large trottoir propice à la déambulation des piétons et à l'implantation de petits commerces.

Au fil de la procédure, la Municipalité a eu l'occasion d'entreprendre des négociations avec le propriétaire détenant la majorité des terrains ce qui lui a permis de négocier l'usage de surfaces pour y développer des équipements répondant aux futurs besoins de la collectivité d'Ecublens.

3) Décompte de clôture – Préavis n° 2019/06 « Remplacement du véhicule de marque Pony Junior – Demande de crédit »

Le remplacement du véhicule mentionné ci-dessus a été effectué. Le rapport du Service des travaux adressé au Service des finances et de l'informatique n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 430.5060.326.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2019/06	Fr.	196'000.00
Montant total des dépenses	Fr.	<u>189'922.20</u>
Moins-value de dépenses	Fr.	<u>6'077.80</u>
Participation de tiers – vente ancien véhicule	Fr.	24'500.00
Subvention	Fr.	-.--

Le remplacement a été exécuté conformément au préavis.

4) Chiffre communal de la population

Situation au 31 août 2020 : **13'170 habitants** (13'122 au 31 août 2019).

La Municipalité